

Abandon du projet portuaire de Donges-Est

une victoire pour la Loire et son estuaire

C'est une bataille de 20 ans, menée par Loire Vivante et le réseau associatif, qui a permis de stopper le projet portuaire de Donges-Est. Une victoire construite sur un argumentaire scientifique, politique, juridique solide et indéfectible qui, 15 ans après l'adoption du Plan Loire, ouvre une ère nouvelle dans l'estuaire de la Loire avec une mutation de la politique portuaire et une reconquête des espaces naturels.

Un combat environnemental est toujours plein d'enseignements. Celui de Donges-Est va faire évoluer la conduite de nouveaux grands projets d'aménagements et aussi la manière de mener des luttes associatives. Mais l'enseignement majeur est le chemin parcouru depuis 1989 pour intégrer les arguments écologiques dans le débat d'un projet d'aménagement et, 20 ans après, les faire reconnaître aux yeux de tous comme une évidence inéluctable.

LA RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET JURIDIQUE DE LA HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

En 1989, l'estuaire de la Loire a le statut de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. L'Etat diligente un groupe d'experts scientifiques et naturalistes pour produire le rapport « *Les oiseaux de l'estuaire. Inventaire pour l'application de la directive CEE 79/409* », inventoriant et hiérarchisant les zones importantes pour les oiseaux sur l'estuaire de la Loire et constituant la base scientifique de la délimitation de la Zone de Protection Spéciale - ZPS.

L'Etat et le Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire perçoivent les conclusions de ce rapport comme pouvant contrecarrer les projets d'extensions portuaires. Pendant des années, l'Etat se gardera bien de rendre public ce rapport et encore moins de le prendre en compte dans ses décisions estuariennes. Ainsi, il faudra un jugement du tribunal administratif de Nantes du 13 juillet 1994 qui, suite à une requête des associations - APNE(1), annulera pour erreur manifeste d'appréciation la révision du P.O.S. de la commune de Donges en ce qu'elle prévoyait le classement en zone industrialo-portuaire les zones humides de Donges-Est. Le Conseil d'Etat confirmera cette décision le 8 mars 1996.

En 1997, après une plainte déposée auprès de la commission européenne, par les mêmes APNE, l'Etat français est contraint d'intégrer les zones humides de Donges-Est, du banc de Bilho et de la vasière de Méan, au sein du périmètre de la ZPS de l'estuaire de la Loire, en raison de la qualité et de la rareté des milieux concernés.



Vue aérienne de la vasière et de la roselière de Donges-Est, le site qui était convoité pour le projet portuaire. © LM Préau - SOS Loire Vivante - ERN France

(1) Les associations - APNE : SOS Loire Vivante, LPO Loire Atlantique et Bretagne Vivante

Abandon du projet portuaire de Donges-Est

une victoire pour la Loire et son estuaire



En soutien au combat des associations de l'estuaire, arrivée du voyage pour une Loire Vivante sur le site de Donges-Est, en juillet 2007. © JP Chabanon - SOS Loire Vivante - ERN France)

LA PERSÉVÉRANCE DANS UN PROJET FUNESTE

Le Plan Loire grandeur nature du 4 janvier 1994 confirme le projet portuaire. L'Etat et le Port, avec l'appui de toutes les collectivités territoriales, poursuivent et finalisent leur projet à Donges-Est.

Le 13 février 2003, malgré un avis réservé de la DIREN, un avis défavorable de IFREMER et une contribution importante des associations du bassin de la Loire lors de l'enquête publique de 2002, le Préfet signe l'autorisation au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques de réaliser les travaux de la première phase. Elle comprend la construction de près de 3 000 m de digues, un terre-plein de 51 ha près du chenal, un réseau routier et ferré conséquent pour relier le terre-plein, un quai de 500 m (2 postes) et le creusement d'un chenal d'accès à - 8,60 m pour des navires jusqu'à 12 m de tirant d'eau.

Le projet global, incluant une seconde phase, comprendrait un quai de 2 600 m et 150 ha de terre-plein, une zone d'activité portuaire de 125 ha et une réserve foncière de 165 ha supplémentaires.

Les APNE, une nouvelle fois, portent le dossier devant la commission européenne (2000) et le Tribunal administratif de Nantes (2003).

2006 - 2008 LE BRAS DE FER

A l'audience du tribunal administratif, le 29 juin 2006, la Commissaire du gouvernement préconise l'annulation de l'autorisation préfectorale en reprenant tous les arguments développés par les APNE : l'intérêt écologique majeur de la zone convoitée, l'incompatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne et les insuffisances des mesures compensatoires. Mais le jugement du 19 septembre 2006 rejette la demande d'annulation et déboute finalement les associations. Dans la foulée, le ministre des transports, D. Perben, dans une lettre adressée le 5 octobre 2006 au directeur du Port, l'autorise à démarrer les travaux au printemps 2007. Avant, il demande au Préfet d'installer un comité scientifique et technique (CST) pour réévaluer les mesures compensatoires.

Les APNE interjettent appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Nantes. Et, pour organiser leur stratégie d'actions et porter le dossier au niveau national, elles se structurent. En février 2007, SOS Loire Vivante - ERN France crée Loire Vivante Estuaire, en collaboration avec la LPO Loire-Atlantique, Bretagne Vivante ; le soutien financier du WWF France, de la LPO France et de Patagonia ; le relais de F.N.E et de la Fondation N.Hulot.

Les APNE décident de participer aux réunions du CST pour y souligner les insuffisances des mesures compensatoires. Ainsi, en septembre 2007, les avis émis par le CST et par l'Union européenne sont rendus publics. Ces deux instances partagent le même point de vue : insuffisance des mesures compensatoires. Les APNE décident alors de se retirer du CST, estimant que celui-ci n'est plus dans une phase opérationnelle de réalisation des autorisations de 2003 et 2006, mais bien dans un contexte préparatoire à un nouveau projet qui nécessite de nouvelles autorisations et obligerait à refaire les consultations publiques. Le CST, l'Etat et le Port n'en tiennent pas compte, poursuivent leur travail et transmettent leur proposition de nouvelles mesures compensatoires à la Cour administrative d'appel et à l'Union européenne.

Hors du CST, les associations continuent leur action. Fort entre autres des conclusions du Grenelle de l'environnement, qui indique à propos des fleuves : « Protéger efficacement les habitats aquatiques remarquables comme les estuaires des fleuves, véritables nurseries pour les poissons et renaturer les berges des cours d'eau bétonnés et rectifiés ». Lors de l'installation en janvier 2008 du comité d'estuaire par l'Etat et le Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, les APNE soulignent la contradiction à mener le projet de restauration et de récréation de vasières pour recouvrer les fonctionnalités écologiques de l'estuaire dégradées par un siècle d'aménagement d'une part, et la poursuite du projet Donges-Est d'autre part. En mars 2008, la fuite accidentelle d'hydrocarbures à la raffinerie TOTAL de Donges rappelle combien les espaces naturels estuariens sont fragiles et menacés.

2009 LE CHANGEMENT DE CAP

Le port devient Grand Port Maritime (GPM). Après 6 mois de concertation, le 12 juin dernier, son conseil de surveillance valide un nouveau plan stratégique, construit dans le dialogue avec le conseil de développement au sein duquel les APNE acceptent de participer. Il décide l'abandon du projet d'extension portuaire à Donges-Est. Ainsi, 2 600 m de rives naturelles de l'estuaire vont être sauvées du béton. Si les APNE se félicitent de ce changement, elles restent vigilantes vis-à-vis de la superficie (pertinente ou non) des nouveaux projets portuaires, des alternatives et de leur impact sur les espaces naturels. Cette décision fait aussi suite à leur recours en justice conclu par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 5 juin 2009, qui annule l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'aménagement portuaire à Donges-Est au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques pour erreur d'appréciation, au motif de l'insuffisance des mesures compensatoires initiales.

Le 19 juin, l'Etat par la voix de J-L. Borloo confirme l'abandon de Donges-Est et annonce le lancement des études pour la création d'une réserve naturelle nationale à l'échelle de l'estuaire de la Loire. Le 30 juin, lors de la réunion du comité d'estuaire animée par le GIP Loire Estuaire, le programme de récréation de vasières est lancé, avec l'objectif d'une première réalisation en 2011-2012.

Quinze ans après l'élaboration du Plan Loire et l'arrêt des projets de grands barrages, les principes d'un retour à un « estuaire vivant » se mettent enfin en place : agir pour la diminution des effets du bouchon vaseux, la restauration des fonctionnalités écologiques, l'amélioration de la qualité de l'eau et pour la récréation des espaces naturels inutilement remblayés.

Pour Loire Vivante et les APNE, la victoire à Donges-Est n'est pas un aboutissement, mais bien un virage vers un « nouvel estuaire » pour lequel elles comptent bien rester plus que jamais actrices.

Christophe Dougé
christophe.douge@rivernet.org
Délégué de SOS Loire Vivante ERN France,
en charge de la coordination Loire Vivante Estuaire